

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Signalement santé

[Accéder au Service en ligne](#)

Permet de signaler des événements sanitaires indésirables liés à un médicament (même suite à une erreur de votre part), un vaccin, un tatouage ou un dispositif médical, ainsi que toute anomalie (y compris un problème d'emballage).

- [Préjudice médical](#)

